



**Association de Défense  
Contre la Mer en Baie d'Authie  
*ADCMBA***

***Sos baie d'Authie***

***Assemblée Générale  
du 21 mars 2017  
PPRNL***

# Présentation – mode d'emploi

Cette présentation devrait permettre de vous aider dans la recherche des prescriptions relatives aux résidents, à leur habitation et/ou à leurs installations et activités

Pour faire court trois documents sont essentiels pour identifier les règles particulières à la résidence :

1. Consulter la carte de zonage règlementaire de la commune
2. Consulter la côte de référence applicable à la résidence
3. Consulter le règlement correspondant à la couleur de la zone

Les vues présentées dans ce diaporama permettent de se faire une idée générale, mais les cartes y sont en faible résolution. Pour obtenir les cartes détaillées, on peut les consulter en mairie ou les télécharger à partir de notre site internet, <http://sos-baie-authie.net/>, rubrique documentation, vers le bas de page.

Les cartes via internet, en haute résolution, permettent, par grossissement, de « descendre » jusqu'à l'unité foncière.

Pour le règlement, il s'agit d'un document complet de 70 pages environ.

La carte de zonage règlementaire s'intitule sur le site : [docu travail consult ppri montreuillois Zonage règlementaire](#) nom de la commune

La côte de référence s'intitule sur le site : [docu travail consult ppri montreuillois côte référence](#) nom de la commune

Pour le règlement : [docu travail consult ppri montreuillois Reglement PPRL](#)

**Vous pourrez apporter vos remarques lors de l'enquête publique qui aura lieu prochainement.**



# Cartographie, Aléa centennal, horizon 2100, ensemble des communes

Plan de Prévention des Risques Littoraux

PPRL du Montreuillois

Baie d'Authie



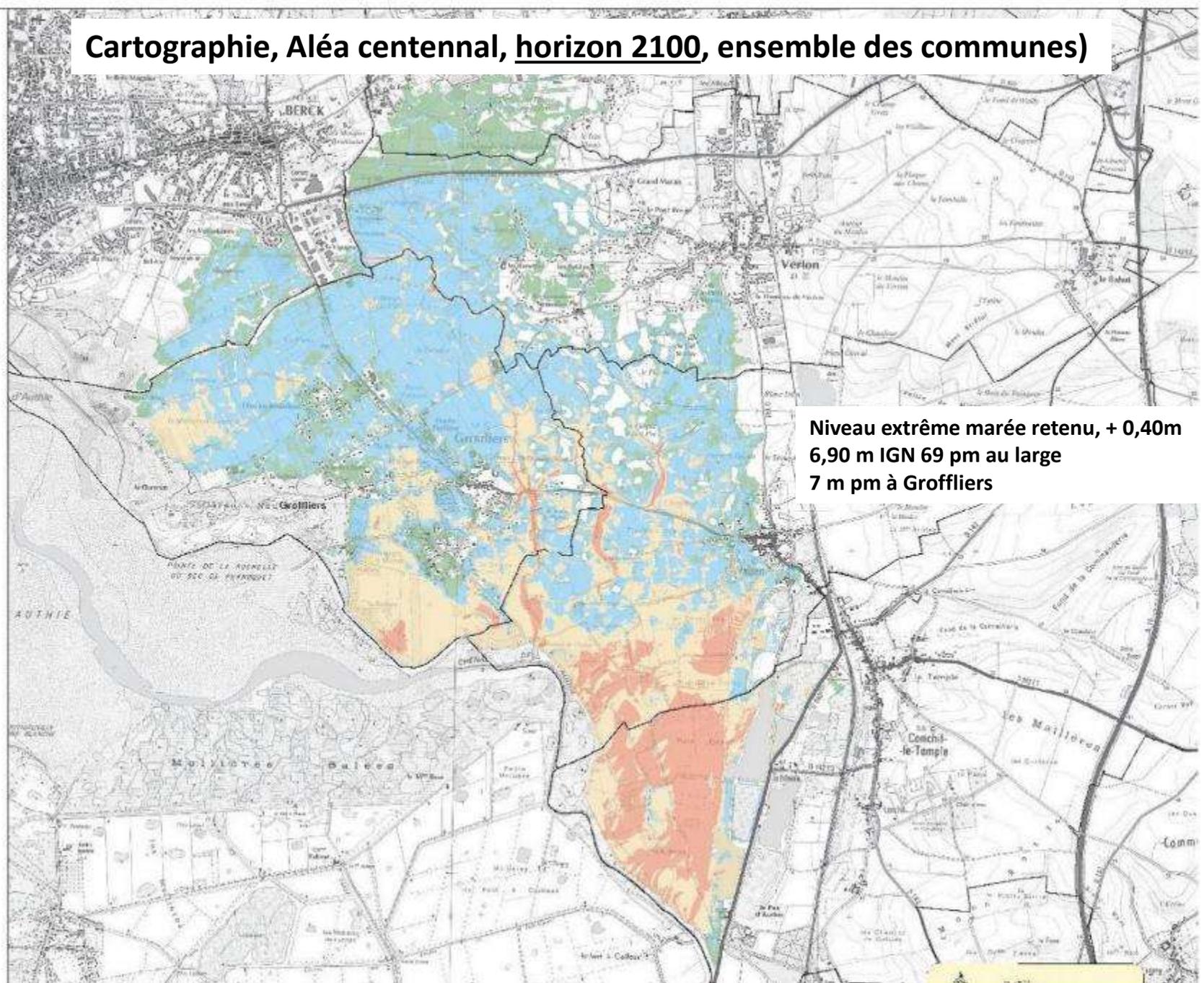
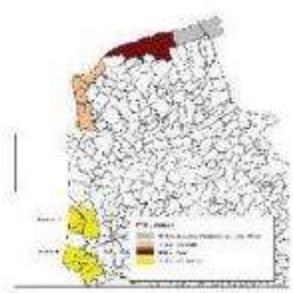
Aléa centennal de référence à l'horizon 2100

Scale: 1:100,000

Commissaire Délégué

## LEGENDE :

- Zone à risque



Niveau extrême marée retenu, + 0,40m  
6,90 m IGN 69 pm au large  
7 m pm à Groffliers

Niveau théorique de la plus haute mer astronomique : 5,55 m IGN69

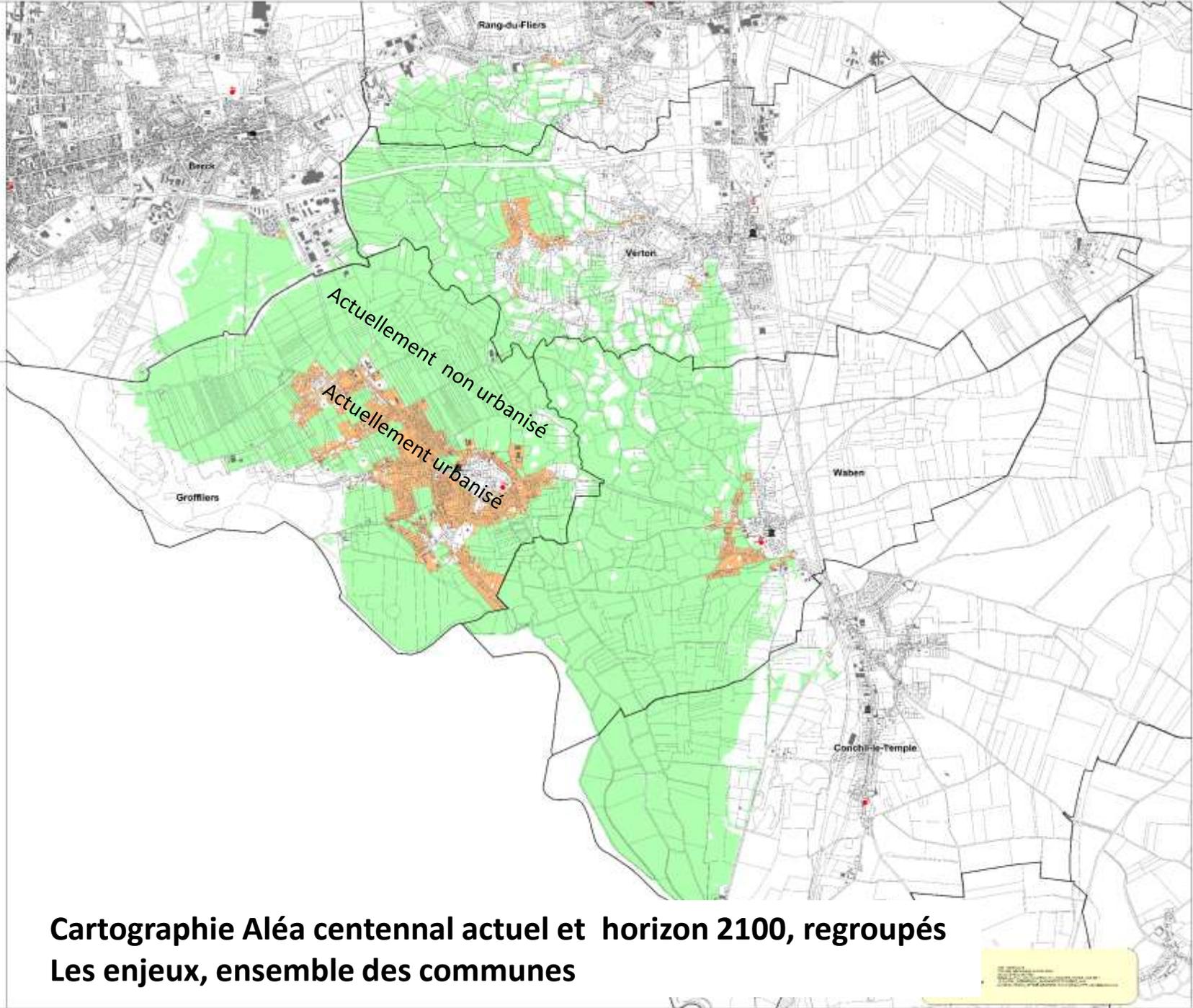

  
 Plan de Prévention des Risques Littoraux
   
**PPRL du Montreuillois**
  
**Baie d'Authie**
  

  
 Enjeux
   

  
 Consultation Officielle
   
 Echelle : 1/10 000

**LEGENDE :**
  
 Les enjeux ont été définis sur les secteurs touchés par l'inondation.

-  Partie Actuellement Urbanisée
-  Partie Non Actuellement Urbanisée
-  Commune
-  Eglise
-  Mairie



**Cartographie Aléa centennal actuel et horizon 2100, regroupés**
  
**Les enjeux, ensemble des communes**

Informations techniques et de contact.

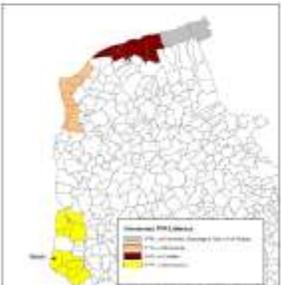
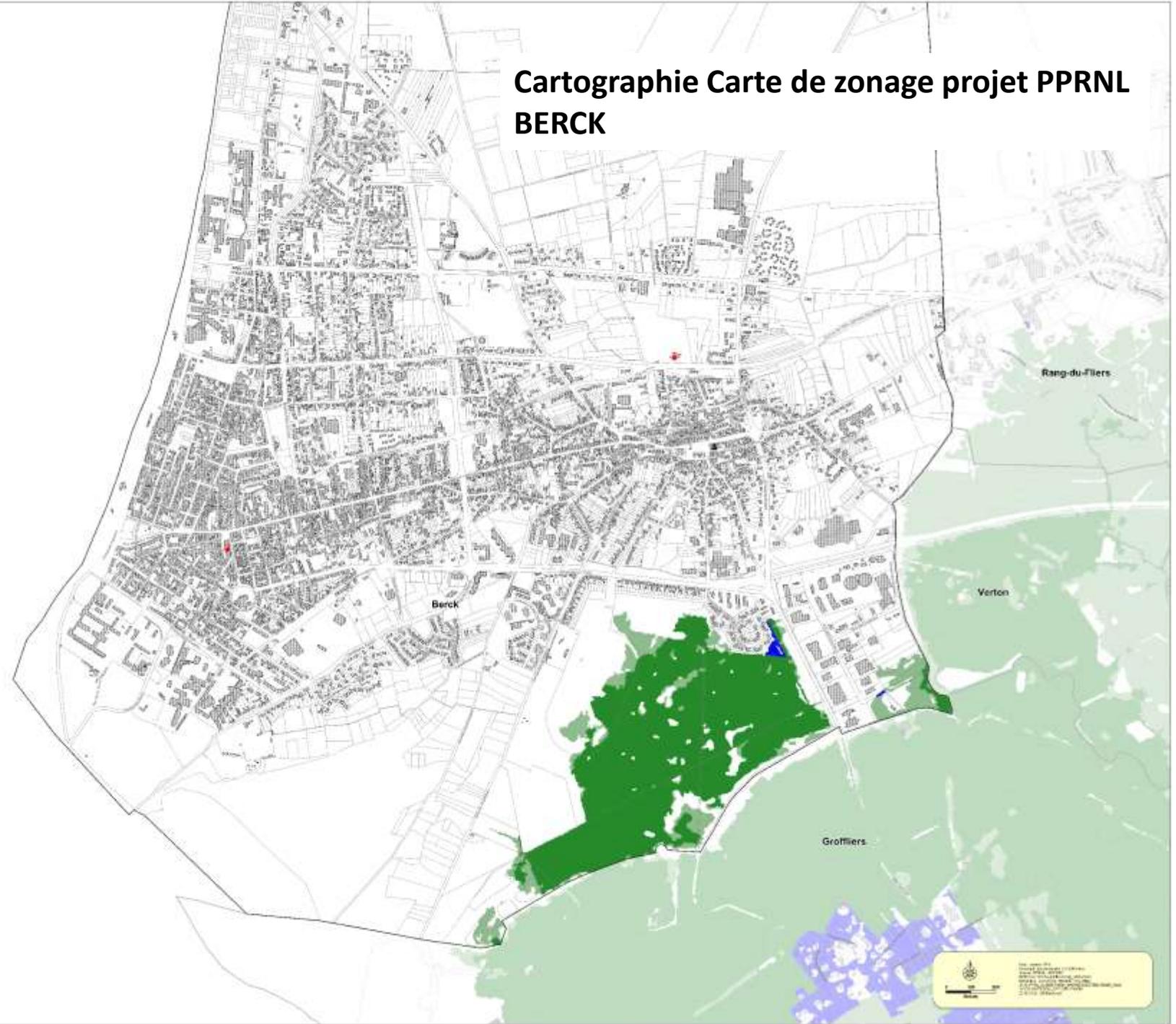

  
 Plan de Prévention des Risques Littoraux
   
**PPRL du Montreuillois**
  
**Berck**
  

  
**Zonage réglementaire**
  

 Consultation Officielle
   
 Date: 15/08

# Cartographie Carte de zonage projet PPRNL BERCK

**LEGENDE :**
  
 Commune
   
 Bâti
   
 Eglise
   
 Mairie
   
**Zonage réglementaire**
  
 Rouge
   
 Bleu
   
 Vert foncé
   
 Vert clair
   
 Bande de débordement rupture



Plan de Prévention des Risques Littoraux

**PPRL du Montreuillois  
Conchil-le-Temple**



Zonage réglementaire



Constatation Officielle

Echelle : 1:0 000

**LEGENDE :**

Commuane

DAP

Eglise

Mairie

**Zonage réglementaire**

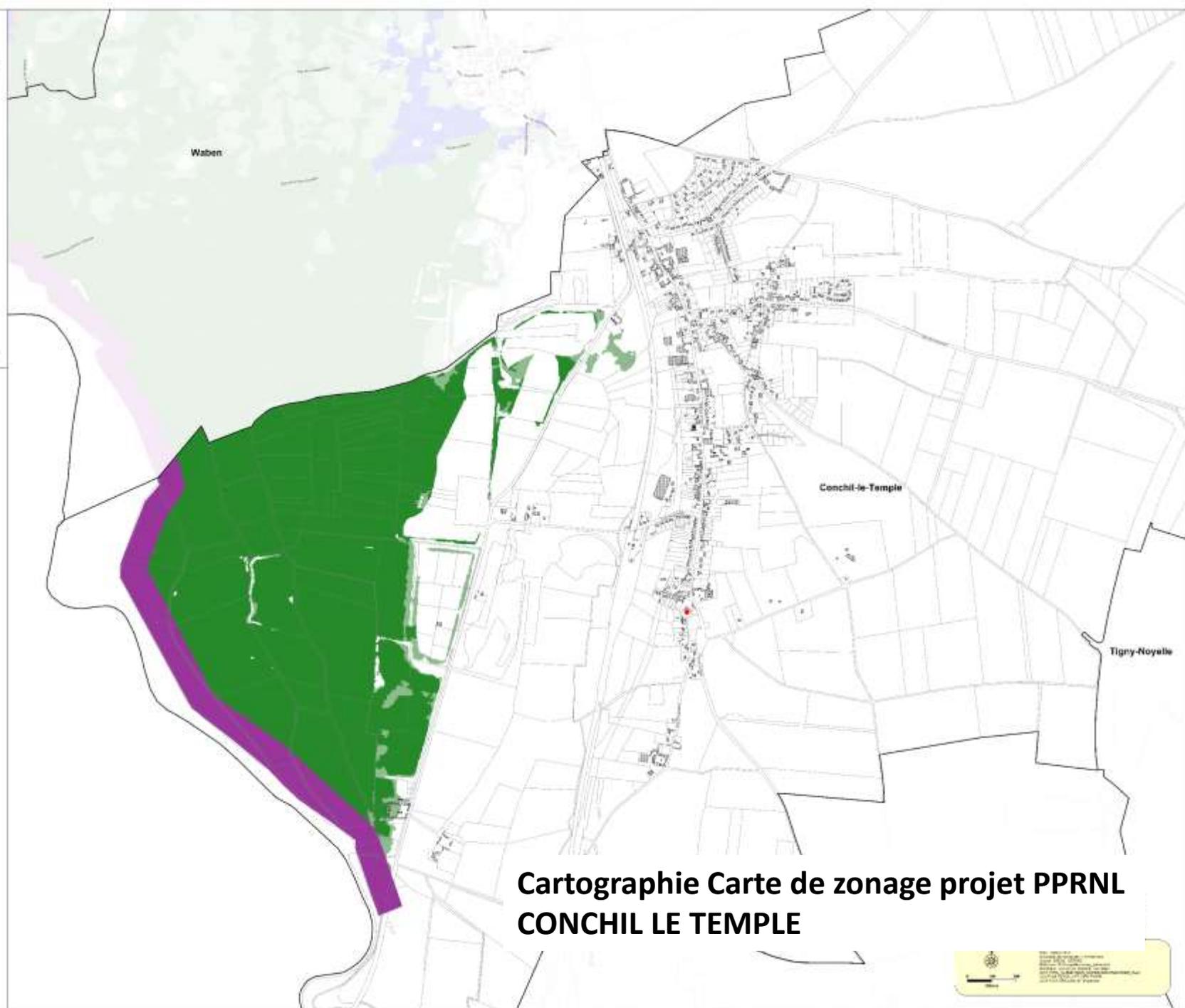
Rouge

Bleu

Vert foncé

Vert clair

Bande de débordement rapide



**Cartographie Carte de zonage projet PPRNL  
CONCHIL LE TEMPLE**




  
 Plan de Prévention des Risques Littoraux  
**PPRL du Montreuillois**  
**Groffliers**

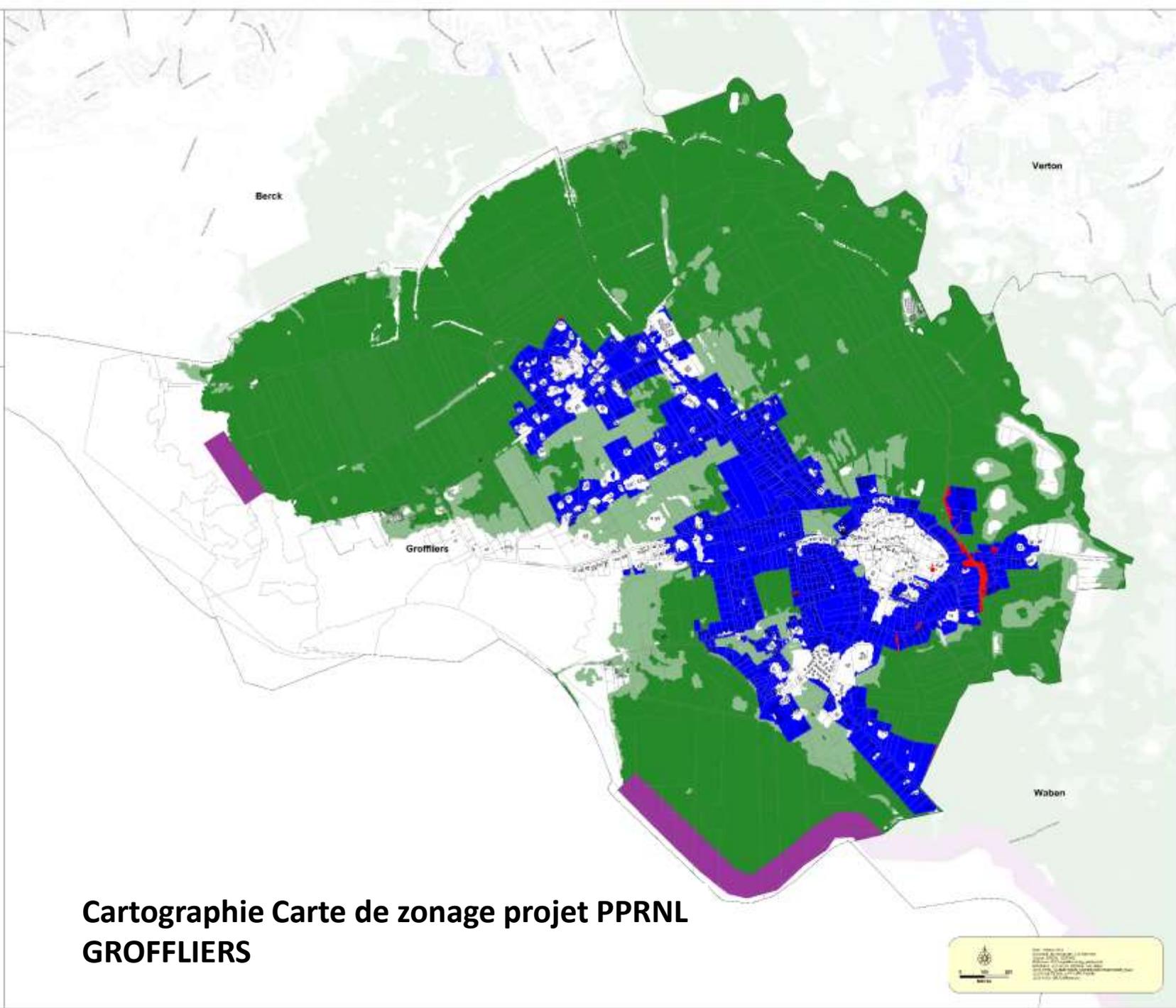
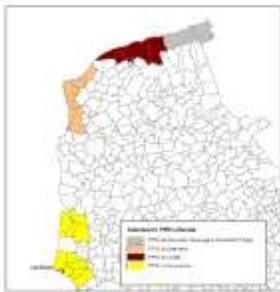


Zonage réglementaire


 Consultation Officielle

Échelle : 1:10 000

- LEGENDE :
-  Commune
  -  Bassin
  -  Église
  -  Mairie
- Zonage réglementaire
-  Rouge
  -  Bleu
  -  Vert forêt
  -  Vert clair
  -  Bande de débordement rupture



**Cartographie Carte de zonage projet PPRNL  
GROFFLIERS**

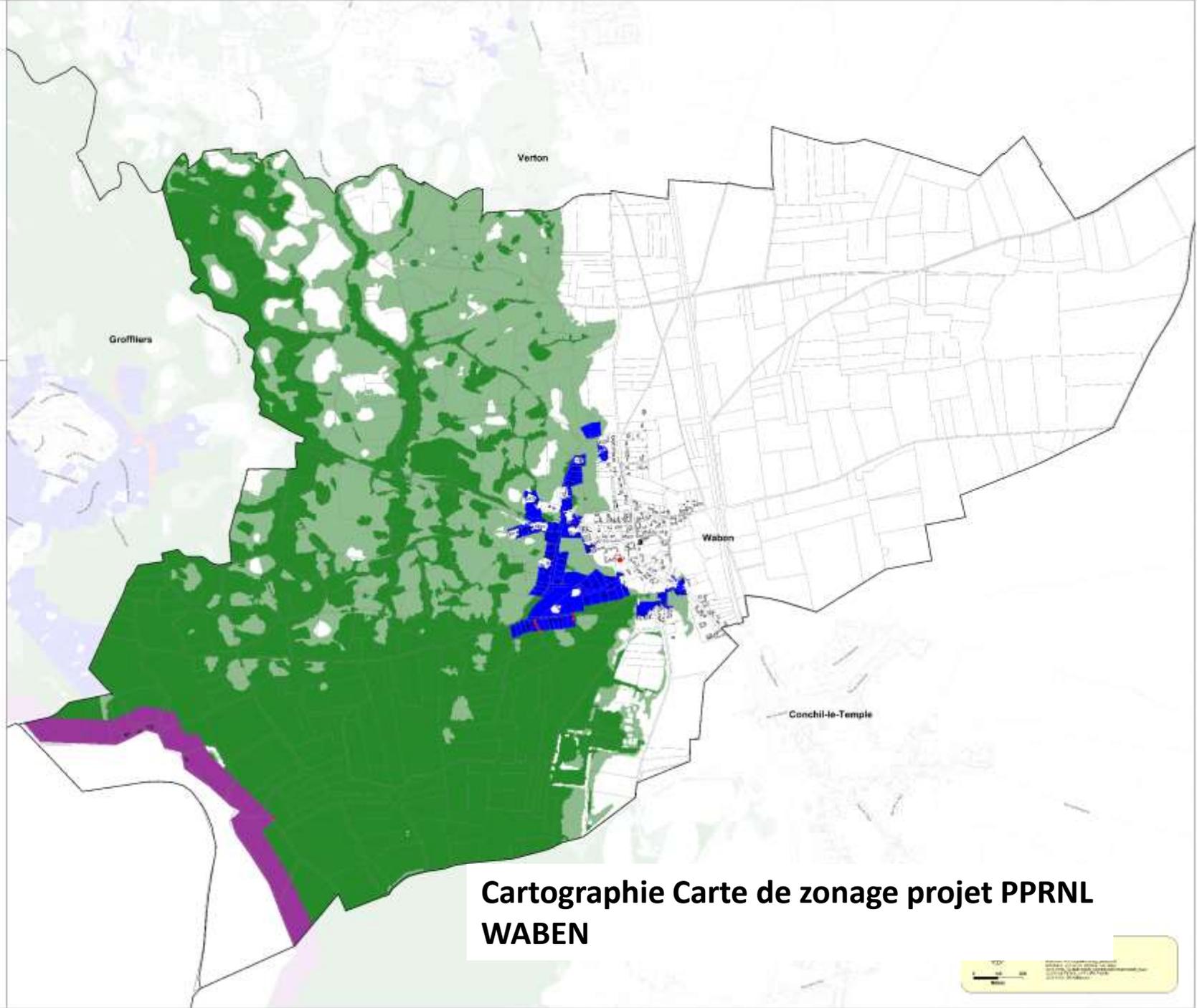


Date de mise à jour : 15/05/2014  
 Révisé par : [Nom] / [Fonction]  
 Approuvé par : [Nom] / [Fonction]  
 Échelle : 1:10 000  
 Projeçtion : Lambert 93  
 S.R.T.M. : N50


 Numéro 1319  
 Plan de Prévention des Risques Littoraux  
**PPRL du Montreuillois**  
**Waben**  
  
**Zonage réglementaire**  

 Consultation Officielle  
 Échelle : 1:8 000

- LEGENDE :**
-  Commune
  -  État
  -  Église
  -  Mairie
- Zonage réglementaire**
-  Rouge
  -  Bleu
  -  Vert foncé
  -  Vert clair
  -  Bande de débordement rupture



**Cartographie Carte de zonage projet PPRNL  
WABEN**





Plan de Prévention des Risques Littoraux

PPRL du Montreuillois  
Verton



Zonage réglementaire



Consultation Officielle

Echelle : 1:6 000

LEGENDE :

Commane

Dét

Eglise

Mairie

Zonage réglementaire

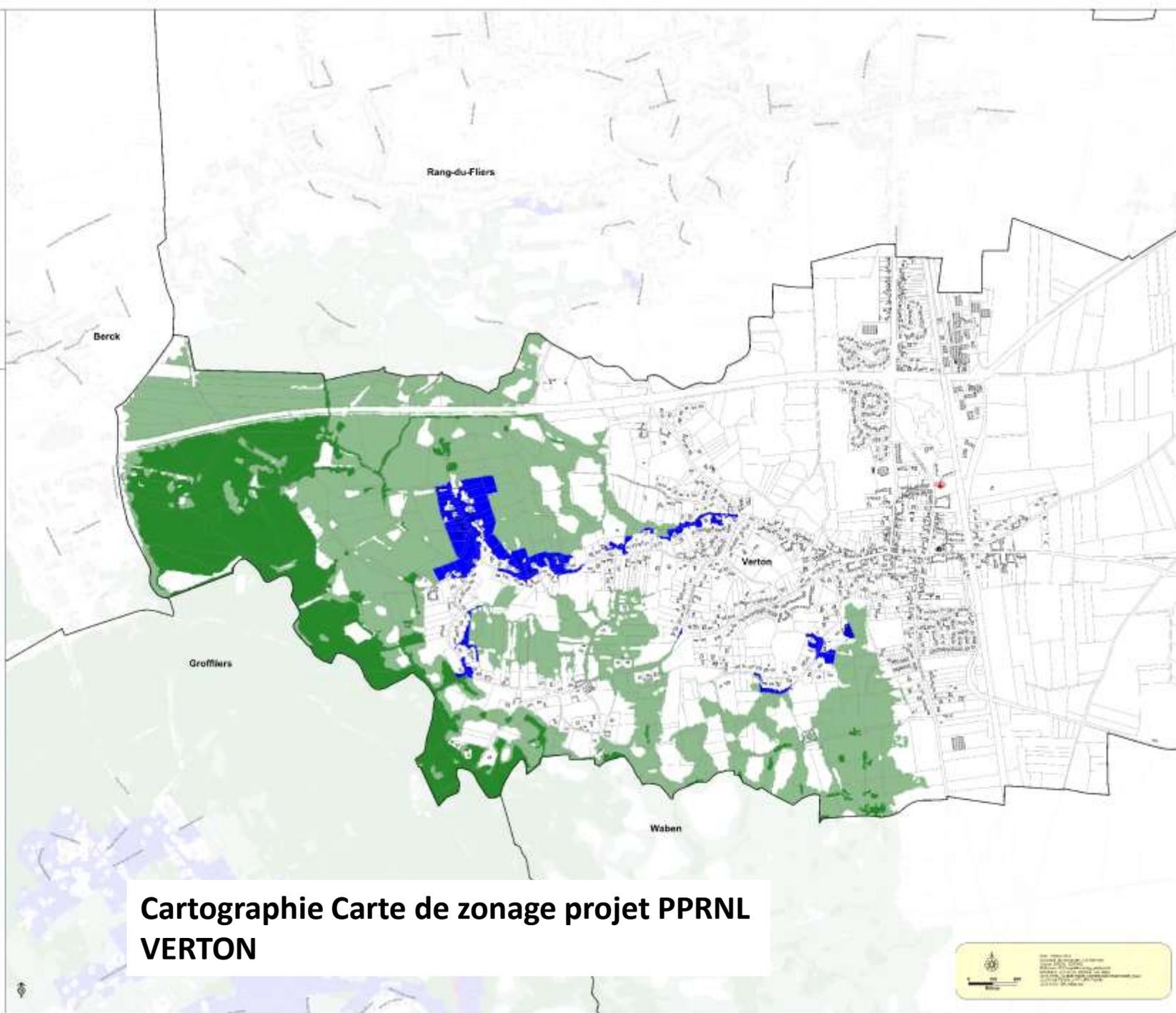
Rouge

Bleu

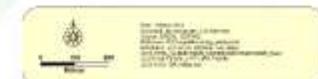
Vert foncé

Vert clair

Bande de débordement capture



Cartographie Carte de zonage projet PPRNL  
VERTON





Normandie 149

Plan de Prévention des Risques Littoraux

PPRL du Montreuillois

Rang du Fliers



Zonage réglementaire



Consultation OUVKelle

Échelle : 1:6 000

LEGENDE :

Comune

DAP

Eglise

Mairie

Zonage réglementaire

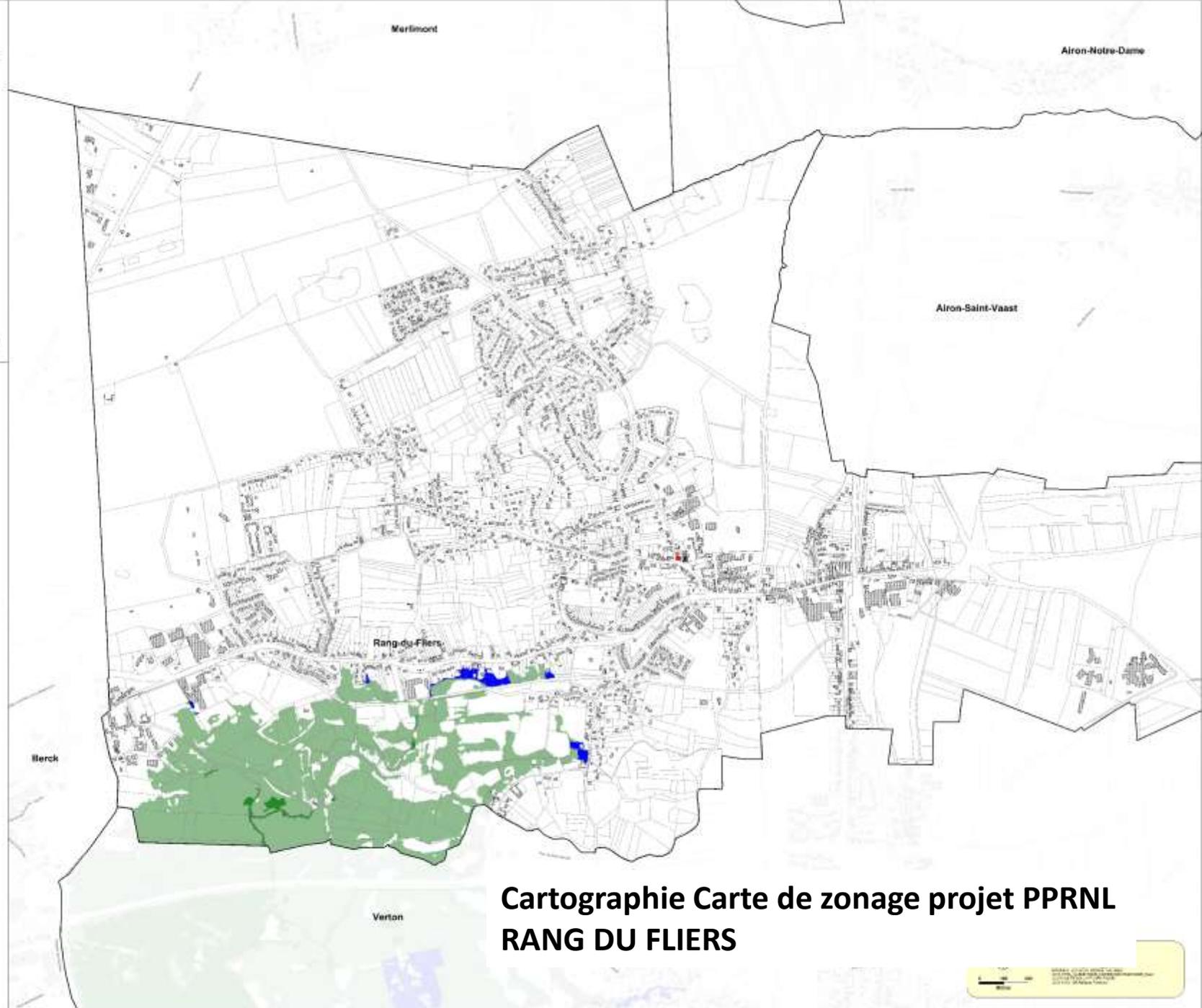
Rouge

Bleu

Vert foncé

Vert clair

Bande de débordement rupture



Cartographie Carte de zonage projet PPRNL RANG DU FLIERS



## Proposition de règlement Titre III – Réglementation des projets

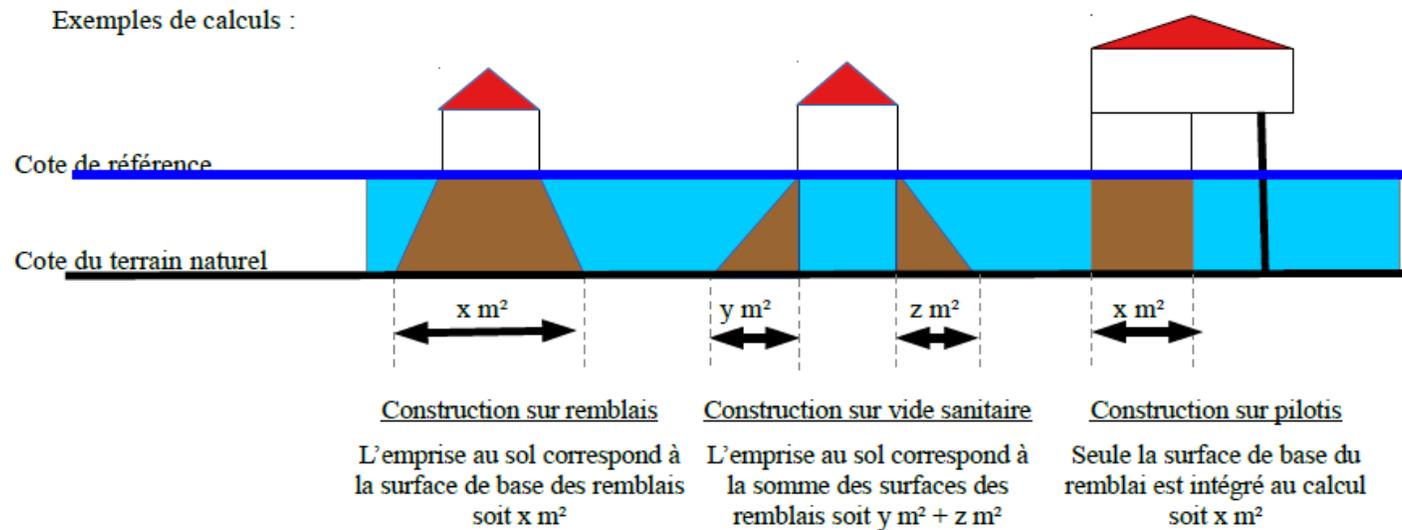
	Rouge	Bleu	Vert foncé	Vert clair	Violet
	<b>PROJET NOUVEAU</b>				
Règle générale	<b>Ce qui n'est pas autorisé est interdit</b>		<b>Ce qui n'est pas autorisé est interdit</b>		<b>Ce qui n'est pas autorisé est interdit</b>
Logement	Non	Au-dessus de la cote Emprise au sol : 20% ou 100m <sup>2</sup> si UF < 500m <sup>2</sup>	Non	Au-dessus de la cote Emprise au sol : nulle	Non
ERP	Non	Classe 3 : interdit Autre classe : Emprise au sol : 40% de l'UF	Non	Classe 3 : interdit Autre classe : Emprise au sol : 20% de l'UF devra être compensée	Non
Activité économique	Non	Emprise au sol : 40% de l'UF	Non	Emprise au sol : 20% de l'UF devra être compensée	Non
Parc urbain et jardins publique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui*
Voiries et parking	Si au-dessus de la cote → ne pas créer d'emprise au sol soustrayant du volume à l'inondation Sinon peuvent être situés au niveau du terrain naturel ou en dessous				Non
Camping – aires de stationnement de camping car	Non	Emprise au sol : 40% de l'UF	Non	Emprise au sol : 20% de l'UF devra être compensé	Non
Aire d'accueil des gens du voyage	Non	Non	Non	Non	Non
Installation provisoire	Oui Devront être facilement démontable	Oui Devront être facilement démontable	Oui Devront être facilement démontable	Oui Devront être facilement démontable	Non

	Rouge	Bleu	Vert foncé	Vert clair	Violet
	<b>PROJET NOUVEAU LIE A L'EXISTANT</b>				
Extension	Pas de nouveau logement Au-dessus de la cote Pas d'augmentation de l'emprise au sol sauf surface < 10m <sup>2</sup>	Au-dessus de la cote sauf surface < 10m <sup>2</sup> Emprise au sol: 20% ou 100m <sup>2</sup> si UF < 500m <sup>2</sup>	Pas de nouveau logement Au-dessus de la cote Pas d'augmentation de l'emprise au sol sauf surface < 10m <sup>2</sup>	Au-dessus de la cote sauf surface < 10m <sup>2</sup> Emprise au sol: nulle	Au-dessus de la cote <sup>sf</sup> surface < 10m <sup>2</sup> Pas d'augmentation de l'emprise au sol Résistance à des vitesses de courant > 1,5m/s
Garage	25 m <sup>2</sup> par habitation Emprise au sol: 20% ou 100m <sup>2</sup> si UF < 500m <sup>2</sup>	25 m <sup>2</sup> par habitation Emprise au sol: 20% ou 100m <sup>2</sup> si UF < 500m <sup>2</sup>	25 m <sup>2</sup> par habitation Emprise au sol: 20% ou 100m <sup>2</sup> si UF < 500m <sup>2</sup>	25 m <sup>2</sup> par habitation Emprise au sol: nulle	25 m <sup>2</sup> par habitation Emprise au sol: 20% ou 100m <sup>2</sup> si UF < 500m <sup>2</sup> Résistance à des vitesses de courant > 1,5m/s
Changement de destination	Vers l'habitat: interdit	Vers l'habitat: surface de plancher au-dessus de la cote	Vers l'habitat: interdit	Vers l'habitat: surface de plancher au-dessus de la cote	Vers l'habitat: interdit
Extension d'activité économique	Emprise au sol: 20% de l'UF	Emprise au sol: 40% de l'UF	Emprise au sol: 20% de l'UF	Emprise au sol: 20% de l'UF devra être compensée	Emprise au sol: 20% de l'UF devra être compensée Résistance à des vitesses de courant > 1,5m/s
ERP	Sans augmentation de la classe de vulnérabilité	Sans augmentation de la classe de vulnérabilité	Sans augmentation de la classe de vulnérabilité	Sans augmentation de la classe de vulnérabilité	Sans augmentation de la classe de vulnérabilité
Camping – Aire d'accueil des gens du voyage	Pas d'augmentation de la capacité d'accueil Emprise au sol: 20% ou 100m <sup>2</sup> si UF < 500m <sup>2</sup>	Emprise au sol: 20% ou 100m <sup>2</sup> si UF < 500m <sup>2</sup>	Pas d'augmentation de la capacité d'accueil Emprise au sol: 20% ou 100m <sup>2</sup> si UF < 500m <sup>2</sup>	Emprise au sol: 20% devra être compensée	Pas d'augmentation de la capacité d'accueil Emprise au sol: 20% devra être compensée Résistance à des vitesses de courant > 1,5m/s

## Titre II – Définition des termes employés

Utilisation du vocabulaire de l'urbanisme quand il existe (expl : destination, surface de plancher...)

Création d'une nouvelle définition pour répondre au besoin du PPR (expl : emprise au sol soustrayant du volume à l'inondation)



Mairie de Berck

Plan de Prévention des Risques Littoraux  
PPRL du Montreuillois  
Berck



Cotes de référence

Mairie de Berck  
Consultation Officielle

Échelle : 1:10 000

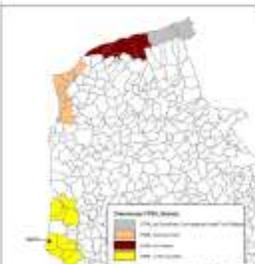
**LEGENDE:**  
Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69)\*

- 4.40 m
- 4.80 m
- 4.90 m
- 5.00 m
- 5.50 m
- 5.60 m
- 5.80 m
- 6.20 m
- 6.40 m
- 6.60 m
- 6.80 m

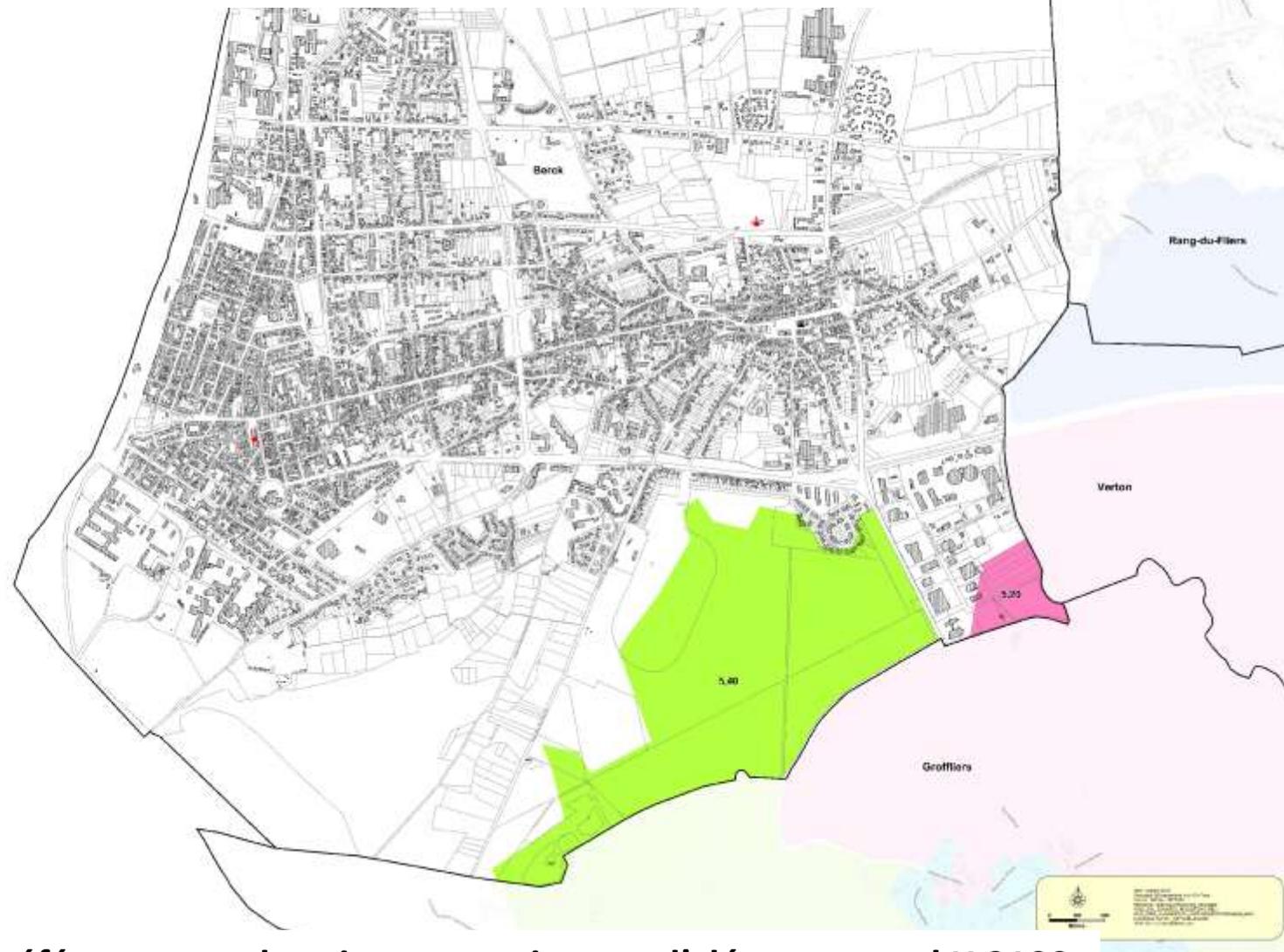
Cote indiquée dans la bande de débordement-rapide

- Comune
- Bât
- Église
- Mairie

\* Les cotes de référence ne s'appliquent que si le zonage réglementaire a été daté.



## Cartographie côtes de référence projet PPRNL BERCK



Les côtes de référence sont les niveaux atteints par l'aléa centennal H 2100

Mairie de Montreuil

Plan de Prévention des Risques Littoraux  
PPRL du Montreuillois  
Conchil-le-Temple



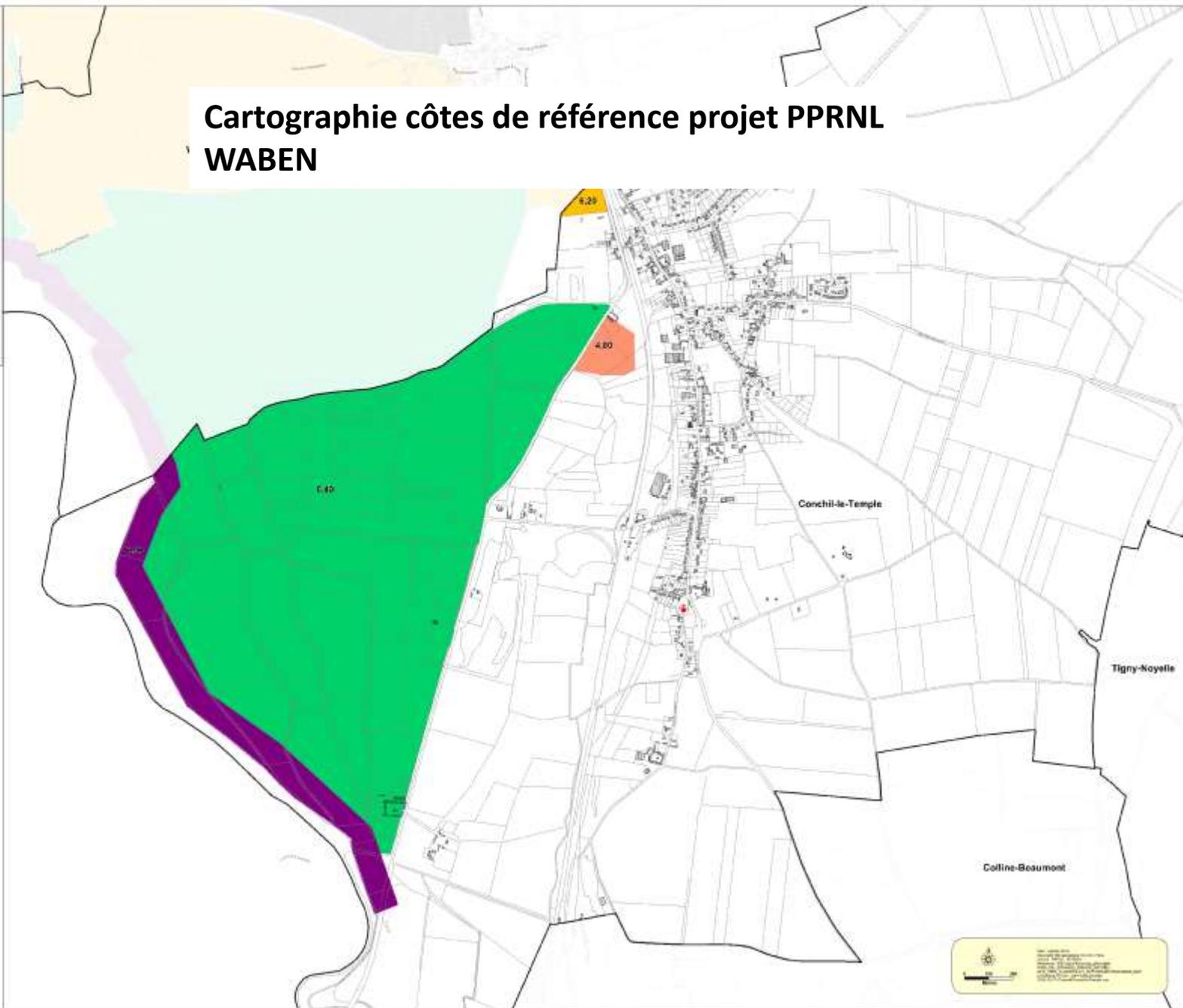
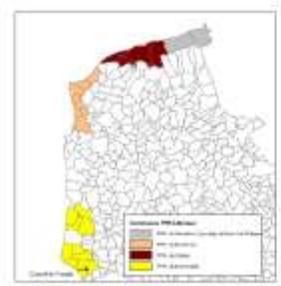
Cotes de référence

Mairie de France  
Consultation Officielle

Échelle : 1/8 000

# Cartographie côtes de référence projet PPRNL WABEN

- LEGENDE :**  
Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) \*
- 4,40 m
  - 4,60 m
  - 4,80 m
  - 5,00 m
  - 5,20 m
  - 5,40 m
  - 5,60 m
  - 5,80 m
  - 6,00 m
  - 6,20 m
  - 6,40 m
  - 6,60 m
  - 6,80 m
- Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture
- Comme zone
  - Bâti
  - Eglise
  - Merle
- \* Les cotes de référence ne s'appliquent pas là où le zonage réglementaire a été défini.



# Cartographie côtes de référence projet PPRNL GROFFLIERS

Plan de Prévention des Risques  
Littoraux  
**PPRL du Montreuillois  
-  
Groffliers**



**Cotes de référence**

Consultation Officielle

Echelle : 1:10 000

**LEGENDE :**  
Cotes de référence en mètre (NDF-JGM00)\*

- 4,00 m
- 4,60 m
- 5,00 m
- 5,20 m
- 5,40 m
- 5,60 m
- 6,20 m
- 6,40 m
- 6,60 m
- 8,00 m

Cote indiquée dans la bande de débordement rupture

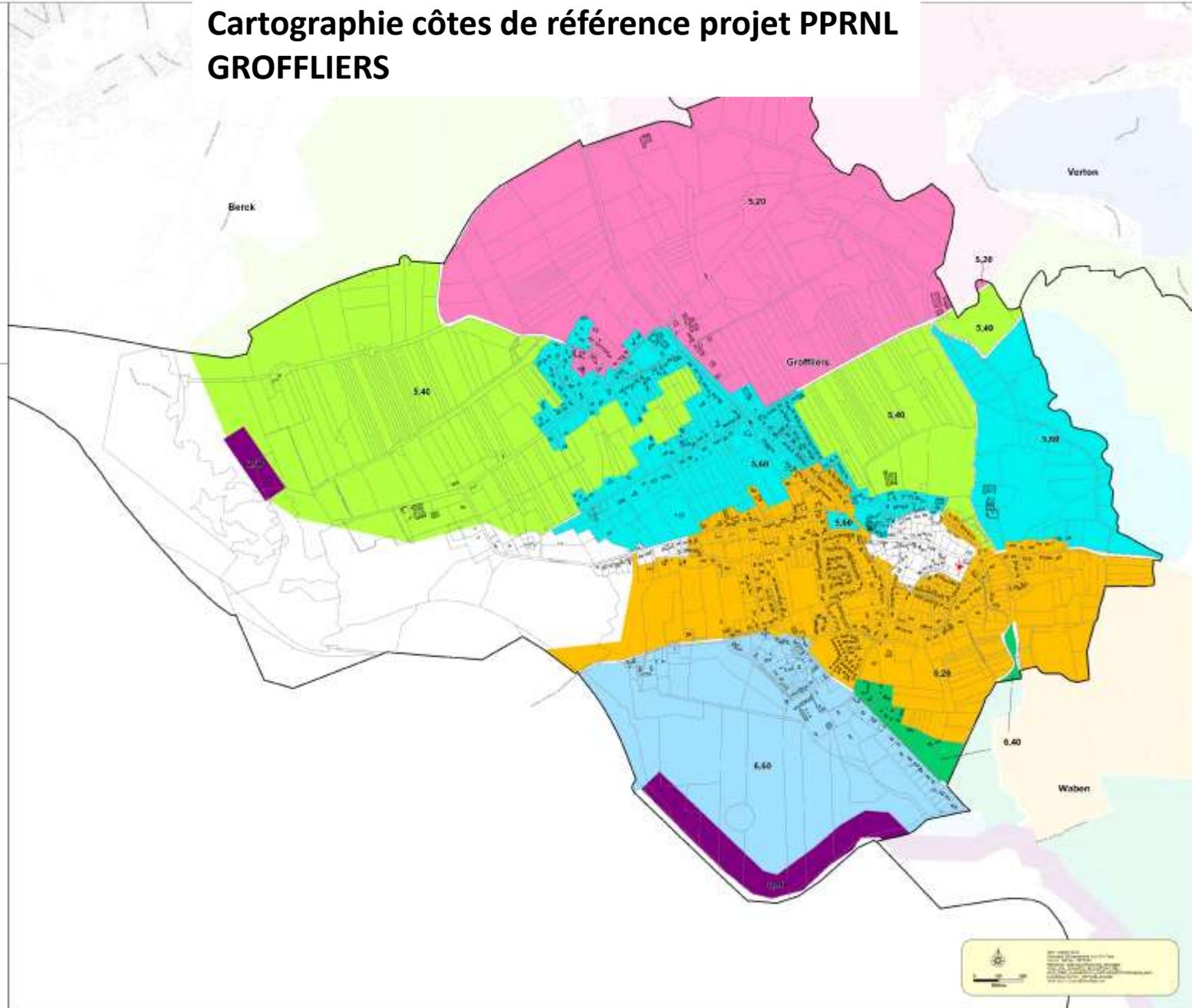
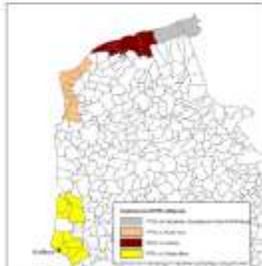
Comprenez

Bât

Eglise

Mairie

*Les cotes de référence ne s'appliquent que  
là où le zonage réglementaire a été défini.*

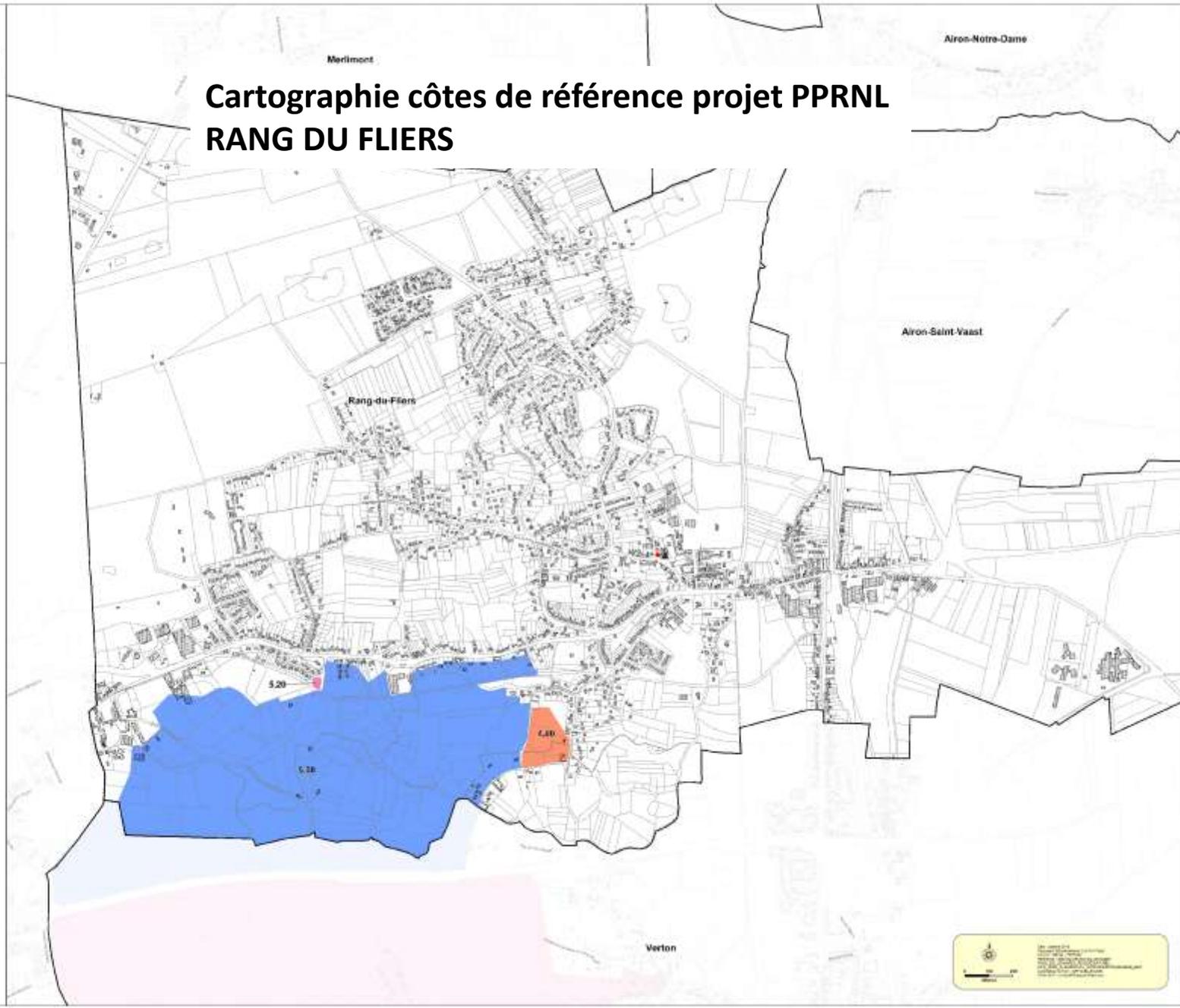
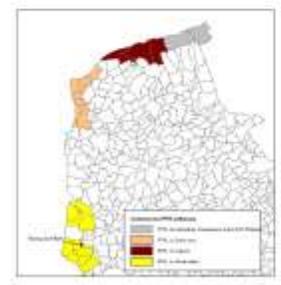



  
 Plan de Prévention des Risques Littoraux
   
**PPRL du Montreuillois**
  
**Rang du Fliers**
  

  
**Cotes de référence**
  

  
 Consultation Officielle
   
 Echelle : 1:10 000

- LEGENDE :**
- Cotes de référence en mètres (NGF-IGN88) \*
- 4.00 m
  - 4.50 m
  - 5.00 m
  - 5.20 m
  - 5.40 m
  - 5.60 m
  - 6.00 m
  - 6.40 m
  - 6.60 m
  - 6.80 m
- Cote indiquée dans le bande de débordement supposé
- Commune
  - Dac
  - Eglise
  - Mairie
- \* Les cotes de référence ne s'appliquent que si le statut réglementaire a été défini.




Échelle : 1:10 000  
 Date de mise à jour : 2010  
 Révisé par : [Nom]

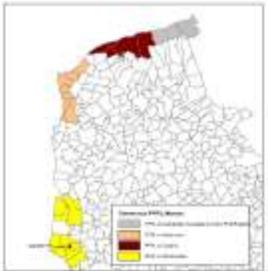
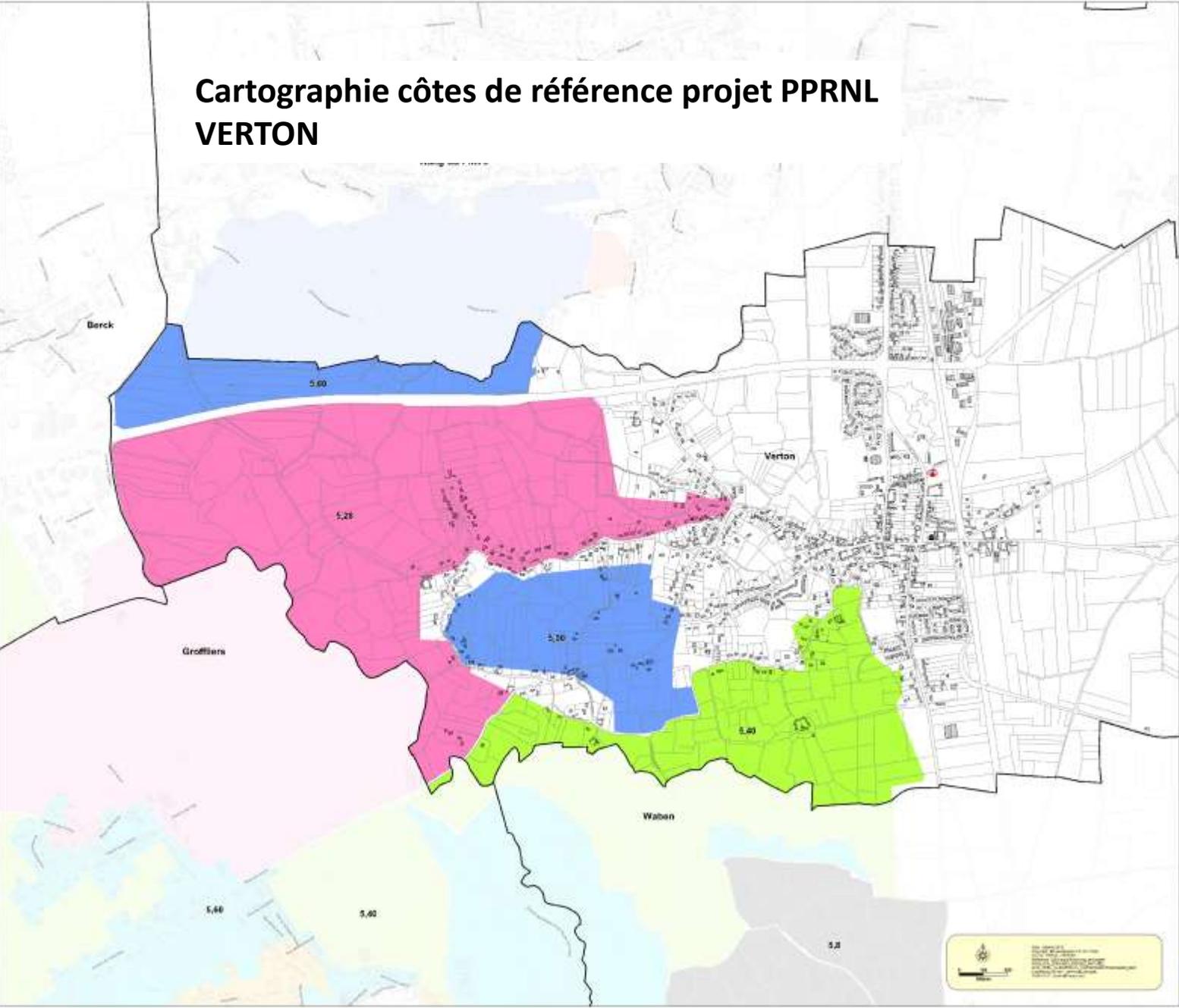

  
 République Française
   
 Plan de Prévention des Risques
   
 Littoraux
   
**PPRL du Montreuillois**
  
**Verton**
  

  
**Cotes de référence**
  

  
 Consultation Officielle
   
 Date : 10/05

# Cartographie côtes de référence projet PPRNL VERTON

- LEGENDE**
- Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) \*
- 4,40 m
  - 4,60 m
  - 4,80 m
  - 5,00 m
  - 5,20 m
  - 5,40 m
  - 5,60 m
  - 5,80 m
  - 6,00 m
  - 6,20 m
  - 6,40 m
  - 6,60 m
  - 6,80 m
-  Cote indiquée dans la bande de débordement rupture
   
 Commune
   
 Bât
   
 Eglise
   
 Merie
- \* Les cotes de référence ne s'appliquent que là où le zonage réglementaire a été défini.




  
 Échelle : 1/10 000
   
 Date de mise à jour : 10/05/2010
   
 Révisé par : [Nom]
   
 Approuvé par : [Nom]
   
 Service : [Nom]

# Cartographie côtes de référence projet PPRNL WABEN

Logo de l'État et de la Région Lorraine

Plan de Prévention des Risques Littoraux  
**PPRL du Montreuillois  
-  
Waben**



**Cotes de référence**

Logo de la Préfecture de la Région Lorraine

Consultation Officielle

Échelle : 1:8 000

**LEGENDE**  
Cotes de référence en mètre (NGF-IGN99)\*

4,40 m
4,50 m
4,60 m
4,80 m
5,00 m
5,20 m
5,40 m
5,50 m
5,60 m
6,00 m
6,20 m
6,40 m
6,50 m
6,80 m

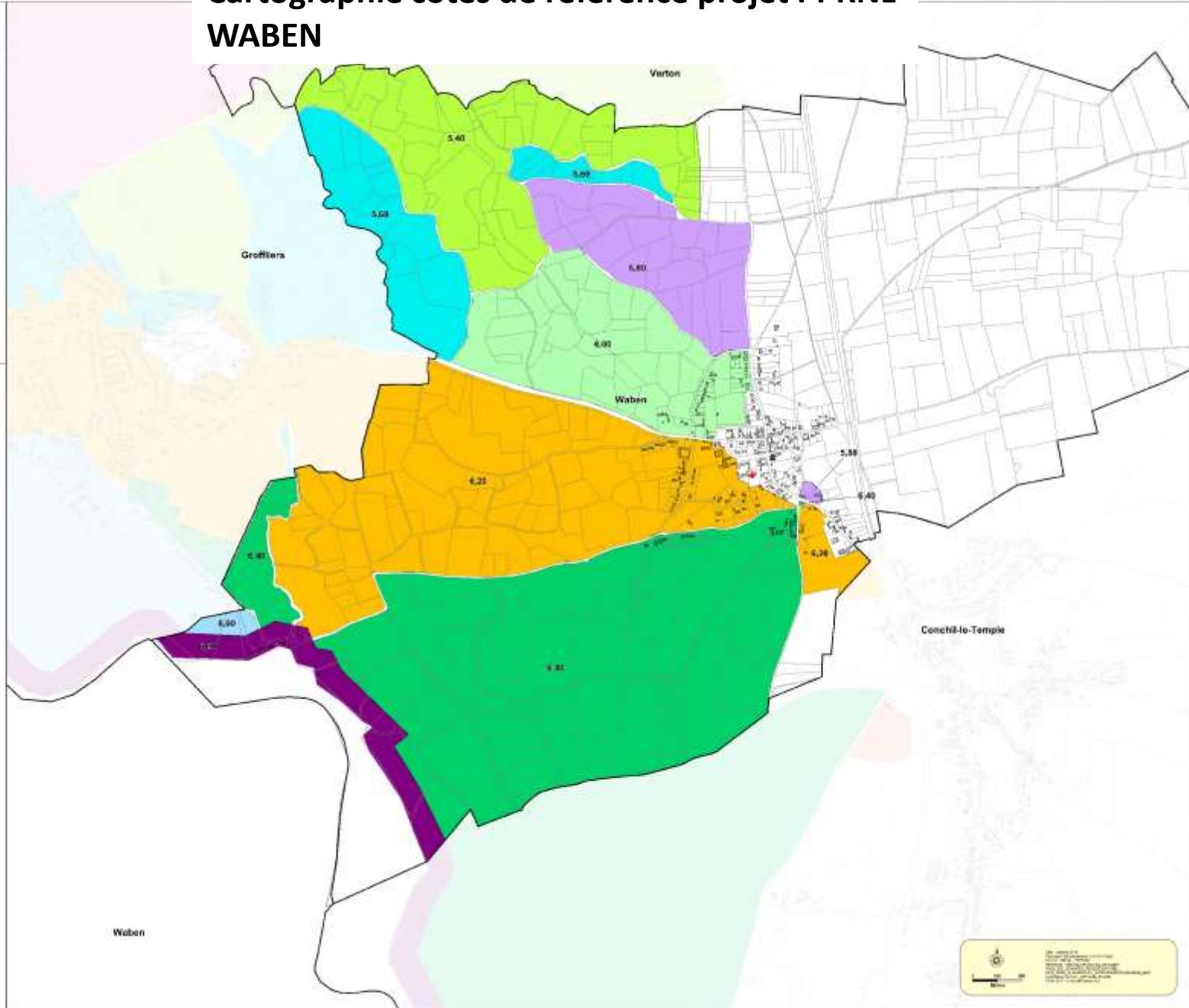
\* Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture

Commuune

Bas

Eglise

\* Les cotes de référence ne s'appliquent que si le sondage réglementaire a été réalisé



# Proposition de règlement

## Titre IV - Mesures de prévention de protection et de sauvegarde

### À destination des collectivités

#### Mesures obligatoires (5ans)

Affichage des cotes de référence sur les bâtiments publics

Gestion des espaces publics

Tenue d'un registre des personnes vulnérables (1an)

Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité\*

Réalisation d'un plan d'évacuation\*

Obligation d'information sur le Plan Familial de Mise en Sûreté\*

#### Mesures recommandées

Rehausse et balisage des voiries

Installation d'éclairage autonome

## Proposition de règlement

### Titre IV - Mesures de prévention de protection et de sauvegarde

## À destination des activités économiques

### Mesures obligatoires (5ans)

Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité

Arrimage des citernes et mise hors d'eau ou en site étanche des stockages

Pour les campings

Fixation ou arrimage des caravanes et Résidences Mobiles de Loisirs

Installation d'un panneau d'affichage sur le risque de submersion marine dans les campings

Diffusion des messages d'alerte à destination des usagers en cas de mise en vigilance « vague-submersion » de niveau orange

Évacuation ou mise en sécurité (au-dessus de la cote de référence en zone submersible ou en zone non inondable) des clients en période de vigilance de niveau rouge\*

Infrastructure réseau : maintien du service

### Mesures recommandées

Stock au-dessus de la cote de référence

# Proposition de règlement

## Titre V - Mesures de réduction de la vulnérabilité

À destination des particuliers

### Mesures obligatoires (5 ans)

Installation d'un détecteur d'eau (2 ans) / R-V

Ouverture manuelle, 1 ou + / R-V

Arrimage des cuves

Mise en sécurité des piscines

Mesures recommandées

Bâtiment : référentiel

Organisation familiale : Plan Familial de Mise en Sûreté

